



## Le Critérium Vétérans - Règlement

---

### Principe

Le championnat de France vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française, titulaire d'une licence compétition et âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Le tour départemental est qualificatif pour le tour régional. Ce dernier est qualificatif pour le tour national.

Chaque échelon prend la responsabilité de sa compétition.

### Tableaux

Cette compétition comporte dix tableaux :

#### Dames :

- V1 : joueuses âgées de plus de 40 ans
- V2 : joueuses âgées de plus de 50 ans
- V3 : joueuses âgées de plus de 60 ans
- V4 : joueuses âgées de plus de 70 ans
- V5 : joueuses âgées de plus de 80 ans

#### Messieurs :

- V1 : joueurs âgés de plus de 40 ans
- V2 : joueurs âgés de plus de 50 ans
- V3 : joueurs âgés de plus de 60 ans
- V4 : joueurs âgés de plus de 70 ans
- V5 : joueurs âgés de plus de 80 ans

### Déroulement de la compétition

Dans chaque tableau et en fonction du nombre d'inscrits, le responsable et le juge-arbitre définissent la meilleure formule pour dégager un classement final.

### Qualification pour le tour régional

A l'échelon régional, le nombre de qualifiés dépend chaque saison du nombre d'inscrits par département.